

<b>Demande déposée le 30/07/2025</b>	
Par :	<b>CLIMAT GREEN</b> représenté(e) par Monsieur Chneor-Zalman GHEBALI
Demeurant à :	<b>100 RUE PETIT</b> <b>75019 PARIS 19</b>
Sur un terrain sis à :	<b>14 RUE BASSE</b> <b>63730 LES MARTRES DE VEYRE</b>
Cadastré :	<b>214 AH 387</b>
Nature des travaux :	<b>isolation extérieur + ravalement de façade</b>

N° DP 063 214 25 00088

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 30/07/2025 par CLIMAT GREEN, représenté(e) par Monsieur Chneor-Zalman GHEBALI.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une isolation par l'extérieur et un ravalement de façade ;
- sur un terrain situé 14 RUE BASSE à LES MARTRES DE VEYRE

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UDF ;

Vu l'affichage en mairie, le 04/08/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

**Considérant** que le projet concerne la parcelle AH 387 ;

**Considérant** que l'isolation par l'extérieur de la façade Nord est réalisée en surplomb de la parcelle AH 386 ;

**Considérant** qu'aucun acte notarié n'autorise le surplomb et la servitude sur la parcelle AH 386 ;

**Considérant** que les travaux ne peuvent être réalisés en dehors de l'unité foncière déclarée

**ARRETE**

**Article 1** : Il est fait **OPPOSITION** à la présente déclaration préalable.

LES MARTRES DE VEYRE, le

08/08/2025

Le Maire,



Le Maire,  
Pascal PIGOT